



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## fonctionnement

Question orale n° 144

### Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'enseignement agricole. Il est logique que celui-ci calque son cursus sur celui de l'Éducation nationale. Il souhaite évoquer ici la réforme du Bac pro de 4 à 3 ans. Cette réforme est admise, elle avait été préconisée par la gauche il y a quelques années. Toutefois, les annonces faites par M. le ministre, sur le maintien du B.E.P.A., ont rassuré. Par contre, on peut comprendre l'émoi que susciterait la fermeture de la filière agro-biologique-élevage du lycée professionnel La Cazotte situé à Saint Affrique, dans sa circonscription, ou son intégration à d'autres filières voisines. Cette filière, compte tenu de l'évolution des marchés et du désir des consommateurs (elle est la seule en France) doit être clairement identifiée. Pour cela, la création d'une mention biologique en Bac professionnel serait une avancée. D'autre part, la proposition d'une filière Bac technologique au sein du LPA La Cazotte permettrait de conforter cet établissement, qui a bénéficié d'investissements très importants de la part de la région ces dernières années, et dont les diverses filières sont en parfaite adéquation avec le milieu socio-économique environnant. Il lui demande donc quelles mesures seront prises afin de conforter la vocation de cet établissement d'excellence.

### Texte de la réponse

#### PERSPECTIVES DU LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE LA CAZOTTE À SAINT-AFFRIQUE EN AVEYRON

M. le président. La parole est à M. Alain Marc, pour exposer sa question, n° 144, relative aux perspectives du lycée professionnel agricole La Cazotte à Saint Affrique en Aveyron.

M. Alain Marc. Monsieur le ministre de l'agriculture, nous avons tous conscience de la qualité de l'enseignement agricole en France. Il est logique aussi que celui-ci calque son cursus sur celui de l'éducation nationale.

Je souhaite évoquer ici la réforme du bac professionnel, dont la durée passe de quatre à trois ans. Le bien-fondé de cette réforme est admis ; elle avait été préconisée par la gauche voici quelques années. Parallèlement, les annonces que vous avez faites sur le maintien du brevet d'études professionnelles agricoles ont rassuré. En revanche, on peut comprendre l'émoi que susciterait la fermeture de la filière agro-biologique-élevage du lycée professionnel La Cazotte situé à Saint Affrique, dans l'Aveyron, ou son intégration à d'autres filières voisines. Cette filière, la seule en France, doit être, compte tenu de l'évolution des marchés et du désir des consommateurs, clairement identifiée. Pour cela, la création d'une série " biologique " en bac professionnel serait une avancée. D'autre part, la proposition d'une filière bac technologique au sein du LPA La Cazotte permettrait de conforter cet établissement, qui a bénéficié d'investissements très importants de la part de la région ces dernières années et dont les diverses filières sont en parfaite adéquation avec le milieu socio-économique environnant.

Je vous remercie donc, monsieur le ministre, de m'indiquer quelles mesures seront prises pour conforter la vocation de cet établissement d'excellence.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Michel Barnier, *ministre de l'agriculture et de la pêche*. Je tiens tout d'abord à remercier M. Marc de la remarque générale qu'il a faite sur la qualité de l'enseignement agricole dans notre pays, dont j'ai l'honneur

d'assurer la tutelle. C'est une vraie chance que de compter 27 983 élèves en baccalauréat professionnel et 57 637 élèves en brevet d'études professionnelles agricoles, ou BEPA, pour l'année scolaire 2006-2007, dans près de 847 établissements de très grande qualité, privés et publics, auxquels je veux rendre hommage pour la qualité de leur enseignement et la disponibilité de leurs équipes pédagogiques et administratives.

Le Gouvernement est pleinement concerné par la réforme envisagée du baccalauréat professionnel, qui a pour objectif de porter davantage de jeunes au niveau du baccalauréat et de promouvoir la voie professionnelle tout en garantissant une qualité de formation et une insertion performantes. Cela ne signifie pas, pour autant, que le brevet d'études professionnelles agricoles sera supprimé - je tiens à le préciser pour rassurer ceux qui pourraient avoir encore quelque inquiétude à cet égard, en dépit de toutes les notes ou lettres que j'ai adressées à l'ensemble de l'enseignement agricole. En effet, ce diplôme représente un bon niveau de recrutement pour les entreprises de notre secteur et permet d'éviter les sorties sans qualification. Il sera donc conservé.

Pour mettre en oeuvre ce nouveau dispositif dans l'enseignement agricole, j'ai souhaité, avec mon collègue Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale, que l'année 2008 soit tout entière consacrée à la réflexion et à la concertation avec l'ensemble des partenaires, et en particulier avec les représentants des filières professionnelles. Les spécificités des différents besoins de fonctionnement des secteurs professionnels pourront ainsi être prises en compte durant cette année entière de concertation.

S'agissant du lycée professionnel de La Cazotte à Saint-Affrique, auquel vous êtes légitimement attaché, je partage votre sentiment quant à la qualité de cet établissement. Ce lycée vient d'ailleurs d'être conforté dans son lien avec le milieu socio-économique environnant par la création récente d'un centre de formation d'apprentis dans les secteurs du transport routier, de l'électrotechnique, de la maintenance et du commerce et de la distribution, unique en son genre au sein de notre appareil public de formation.

Compte tenu de la nécessité de mieux utiliser les moyens et de rationaliser l'appareil de formation, l'autorité académique a émis l'hypothèse de regrouper les trois classes du lycée de La Cazotte préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, option " conduite des productions agricoles, support productions animales ", en deux classes à effectifs confortés à la rentrée scolaire 2008. Ce regroupement, je tiens à le préciser, n'induit en rien l'arrêt de la mention " agriculture biologique " dans la formation du BEPA.

À ce titre, d'ailleurs, soyez assuré que je veillerai à ce que l'agriculture biologique ait, d'une manière générale, toute sa place au sein de l'enseignement agricole public. Un module sur l'agriculture biologique a déjà été introduit dans la formation initiale et continue des enseignants. La mention " agriculture biologique " fera l'objet d'une attention particulière à l'occasion des rénovations des diplômes du baccalauréat professionnel au cours de l'année 2008.

En revanche, le projet de création d'un baccalauréat technologique " sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ", que vous avez évoqué, me semble, pour être franc, un peu prématuré à ce jour, le lycée La Cazotte ne disposant pas de classe de seconde générale et technologique susceptible d'alimenter suffisamment une filière de baccalauréat technologique. Cela ne signifie par pour autant que la porte soit définitivement fermée à ce projet.

Je tiens, pour conclure, à souligner encore le souci du Gouvernement de conforter la qualité de l'enseignement agricole dans notre pays, et en particulier dans votre département.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marc](#)

**Circonscription :** Aveyron (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 144

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 janvier 2008, page 628

**Réponse publiée le :** 30 janvier 2008, page 569

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 janvier 2008